

Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 13 octobre 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Benjamin DANILO, Maxime AUBERT, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER ; Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD.

Absents : Monsieur Baptiste PHILIPPOT, pouvoir à Madame Emilie HEDAN ;
Monsieur Cyril LEGRAND, pouvoir à Madame Catherine BONNARD

Excusé : Monsieur François BEDARD.

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal du 08 septembre 2025

Le procès-verbal du 08 septembre 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.
Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il n'est pas fait de commentaire.

Après délibération, le Procès-Verbal du 08 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point concernant la demande de subvention de l'APEL pour le voyage au ski. Le conseil municipal accepte.

2- Mise à disposition de la salle polyvalente en période électorale

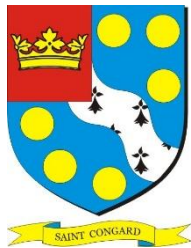
Monsieur le Maire expose la proposition suivante : durant la période électorale et afin de respecter le principe d'égalité entre les candidats, la municipalité propose de mettre à disposition gratuitement, pour tout candidat déclaré dans la presse, la salle polyvalente à raison de 2 réservations avant le premier tour des élections municipales (15/03/2025), ainsi que la petite salle pour des réunions de travail, 1 soir par semaine hors week-end, à partir de 20h. Cette mise à disposition sera effective à partir du 1^{er} novembre 2025 inclus.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La mise à disposition de la salle polyvalente, gratuitement, à partir du 1^{er} novembre 2025 inclus, pour tout candidat déclaré dans la presse à raison de 2 réservations jusqu'au premier tour des prochaines élections municipales.
- La mise à disposition de la petite salle, gratuitement, à partir du 1^{er} novembre 2025 inclus, pour tout candidat déclaré dans la presse à raison de 1 réservation par semaine hors week-end, à partir de 20h, jusqu'au premier tour des prochaines élections municipales.

3- Budget assainissement : décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique le fait suivant : afin que le prêt contracté pour les travaux de la station d'épuration coïncide avec les écritures du budget assainissement, il convient d'établir une décision modificative sur le budget assainissement, de la façon suivante :



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 13 octobre 2025 à 20h30

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/66111 - Intérêts réglés à l'échéance	2 732,10€	/
	Recettes	C/70611 - Redevance d'assainissement collectif	2 732,10€	/
Investissement	Dépenses	C/1641 - Emprunts en euros	2 500,59€	/
	Recettes	C/1641 - Emprunts en euros	47 642€	/
		C/1333 - PAE	/	45 141,41€

Après délibération, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

4- Devis festival « Oh, les Beaux Contes ! »

Dans le cadre du festival « Oh, les Beaux Contes ! », Madame Uriell WINCKEL 3^{ème} adjointe, soumet au conseil le devis de l'association Contées au Coin du Feu pour intervenir le 27 février prochain. Le devis pour l'animation s'élève à 200€. Cette animation est comprise dans le budget médiathèque.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'association Contées au Coin du Feu.

5- Modification des statuts de Morbihan Énergies

Monsieur le Maire explique que le syndicat fournisseur d'énergie Morbihan Énergies a récemment modifié ces statuts. La commune étant membre de ce syndicat, il convient donc au conseil municipal de se prononcer sur les modifications statutaires proposées par Morbihan Énergies, afin de rendre ces modifications effectives.

Cette modification des statuts vise à :

- Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat.
- Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives.
- Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce.
- Mettre à jour l'annexe n°1 « Liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté).



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 13 octobre 2025 à 20h30

- Mettre à jour l'annexe n°2 « Liste des collèges électoraux pour les communes membres de moins de 20 000 habitants », tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies

Concernant le sujet de l'électricité, certains conseillers remontent un problème concernant l'éclairage public. Dans certaines rues du bourg des lampadaires restent allumés à des heures où l'éclairage devrait être éteint. Monsieur le Maire prend note de cette information.

6- Budget commune : décision modificative n°1

M. le Maire donne la parole à M. Guimard secrétaire de mairie afin d'énoncer le fait suivant : pour pouvoir prendre en charge une facture, il convient d'apporter les crédits nécessaires à la ligne budgétaire correspondant à cette dépense, et d'établir une décision modificative sur le budget, de la façon suivante :

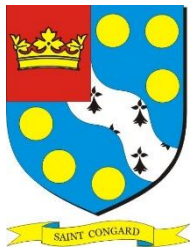
			Ouverture	Réduction
Investissement	Dépenses	C/231 - Immobilisations corporelles en cours	/	33 200€
	Dépenses	C/201 - Frais d'études, de recherche et de développement	33 200€	/

Après délibération, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

7- Budget bar « Le Canal » : décision modificative n°2

M. le Maire donne la parole à M. Guimard secrétaire de mairie afin d'exposer le fait suivant : la commune présente des pièces actuellement en retard de règlement de plus de deux ans. Afin de régulariser ces dépréciations de créances, un provisionnement est obligatoire, il convient donc d'établir une décision modificative sur le budget bar, de la façon suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/6817 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 672,66€	/
	Recettes	C/752 - Revenus des immeubles	2 672,66€	/



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 13 octobre 2025 à 20h30

Après délibération, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

8- Attribution d'une subvention à l'APEL

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du prochain voyage au ski des élèves de CM1-CM2 du RPI des écoles de Saint Congard et de Saint Laurent, l'APEL nous a transmis une demande de subvention afin de réduire le coût demandé aux familles. Il est donc proposé que la commune participe à hauteur de 40 € par élève, pour les 12 élèves résidant sur la commune.

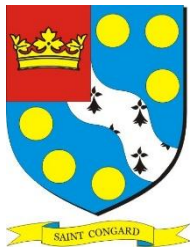
Concernés par cette délibération, Messieurs JARNIER, DANILO et PHILIPPOT ne participent pas à ce vote.

Après délibération, le Conseil municipal, valide cette demande de subvention et accepte le versement d'une somme de 480€ (12 x 40€) à l'APEL du RPI des écoles de Saint Congard et de Saint Laurent.

9- Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point concernant plusieurs sujets :

- Le personnel : 2 nouveaux agents ont intégré nos services → un secrétaire de mairie Monsieur Léo GUIMARD et un agent technique Monsieur Stéphane GUILLO
- L'extension de la boulangerie : les devis sont validés et le dossier de règlement est établi, la prochaine étape sera la réunion de démarrage de chantier, le planning puis le début de chantier. Certains élus suggèrent d'installer des protections au bord des murs du lieu de stockage pour éviter d'éventuels chocs avec les tire-palettes.
- L'ancien Garage, maison et terrains de la famille Lorand ont été vendus : le nouveau propriétaire Monsieur David Moisan a démarré son activité professionnelle de réparation de matériel agricole et de travaux publics. Le nom de son entreprise est MD MECA.
Concernant le chemin communal qui traverse la propriété, une proposition de contournement est évoquée mais elle devra se faire par demande officielle avec un plan détaillé, une consultation publique et une délibération au conseil municipal.
- Médiathèque : dans l'enveloppe des subventions de la Région, consacrée à notre Communauté de Communes, il y a aujourd'hui un reliquat pour cause de projet avorté ou moins coûteux que prévu. La commune a donc pu redéposer un dossier. La commission s'est réunie et a validé la demande de subvention de notre projet. Celle-ci sera au minimum de 25 000€ et pourrait aller jusqu'à 41 000€ en fonction du montant final du reliquat.
- Assainissement : l'étude récente concernant le possible transfert de la compétence assainissement des communes à l'EPCI, à montrer que notre commune payait très cher ce service. La raison n'est autre qu'un cumul de situation propre à la commune : un type de station cher à entretenir du fait du système de traitement des graisses ; une délégation de service public totale ; le faible nombre d'abonnés raccordés et, de plus, peu consommateurs (ce qui est une bonne chose en soit), mais des charges de fonctionnement fixes qui restent les



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 13 octobre 2025 à 20h30

mêmes que l'on ait plus ou moins d'abonnés raccordés. Si la commune vient à transférer sa compétence à l'OBC, le tarif sera unique et lissé avec les autres communes, donc il sera moins couteux pour Saint-Congard.

- SCoT : le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel sera signé dans les prochains mois, les communes auront ensuite 1 an pour entamer les démarches de mise à jour de leur carte communale/PLU.
- Vols de fleurs au cimetière.
- Une partie du mur d'enceinte de la médiathèque sera démolie prochainement.
- Proposition de convention pour l'utilisation de nos salles communales par la commune de Saint-Martin-sur-Oust : la commune de Saint-Martin-sur-Oust va engager des travaux dans son espace socio-culturel et a sollicité notre commune pour pouvoir accueillir, le temps du chantier, certaines de ses activités associatives. Les élus ont donné un accord de principe pour cette mise à disposition de salles, dans un esprit de solidarité entre communes. Les modalités pratiques et le tarif restent à fixer prochainement.

La séance est close à 21h37.